

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 20 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 13 décembre 2017.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
Votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. CORNET
– M. GRENIER – M. HILAIRE – M. EUVRARD – Mme PIQUEMAL –
M. BOUNIARD – M. JOLLIVET.

Excusés : M. GAUTHIER a donné procuration à Mme CROZIER.
M. TESTON a donné procuration à M. HILAIRE.

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD – Mme LEBRAT.

Mme CROZIER a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs de location de la Salle Polyvalente à compter du 01/01/2018.

Au cours de cette séance, le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit à compter du 01 janvier 2018 :

- Tarif I : Location pour le week-end aux particuliers domiciliés sur la Commune : 320.00 €.

-Tarif II : Location à la soirée en semaine aux particuliers domiciliés dans la Commune : 110.00 €.

.../...

- Tarif III : Location pour le week-end aux associations de la Commune : 160.00 €.
- Tarif IV : Location à la soirée en semaine aux associations de la Commune : 70.00 €
Location à la journée en semaine ou le week-end aux écoles et au Club de l'Helvie : 70.00 €.

-Remboursement des frais :

* De téléphone : 0.20 € l'unité.

* D'électricité et de chauffage :

- du 15 octobre au 14 avril : 0.25 € le KWH.

- du 15 avril au 14 octobre : 0.19 € le KWH.

Les particuliers devront remettre lors de la réservation deux chèques de caution, un de 360.00 € et un de 100.00 € pour nettoyage ou nuisance manifeste.

La Commune se réserve le droit de mettre à disposition gratuitement ou non la salle polyvalente pour des manifestations particulières.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 20 décembre 2017.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 21 décembre 2017.
LE MAIRE
André VOLLE.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

26 DEC. 2017

